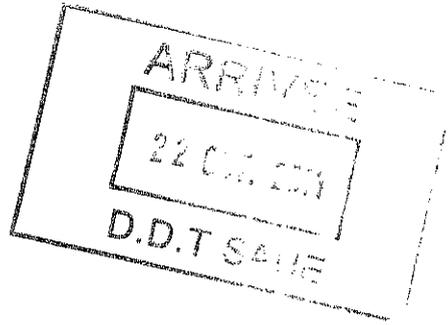




Direction Juridique
Département Droit Public



Senlis, le 16 OCT. 2014

N/Réf. : DJ/GA/14-265

Affaire suivie par Gwenaëlle Audoux
☎ : 03.44.63.77.21.

E-mail : gwenaelle.audoux@sanef.com

**Direction Départementale des
Territoires**

Service de l'aménagement, de l'urbanisme
et de l'énergie

40, rue Jean Racine

60021 Beauvais Cedex

Objet : Révision du Plan d'Occupation des Soils (POS)
Des communes de :
Fleurines (60700) ;
Jouy-sous-Thelle (60240) ;
Verderonne (60140) ;
Rochy-Condé (60510).

A l'attention de Madame Christine Poirié

Madame,

Faisant suite à vos courriers des 26 septembre 2014 et 30 septembre 2014, ainsi qu'à vos courriers du 1^{er} octobre 2014, je vous informe que les communes de Fleurines, Jouy-sous-Thelle, Verderonne et de Rochy-Condé situées sur le département de l'Oise, ne sont pas traversées par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne la révision des POS sur les communes susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu Maurin

Juriste